

titre d'amendement et si le sénateur Roebuck proposait un sous-amendement, je voudrais que l'on annule l'article 495A du bill et l'article 30 se trouvant dans le quatorzième appendice. Cela nous permettrait d'avoir devant nous une question clairement formulée. Si le sénateur Roebuck voulait aller jusque là, on pourrait proposer une motion de ce genre.

Le sénateur ROEBUCK: Je ne voudrais pas aller tout à fait jusque-là. Je n'ai aucun intérêt personnel dans l'affaire. Je suis tout simplement champion des droits du Parlement et désireux de voir adopter la meilleure procédure possible. C'est tout ce qui me préoccupe. Si je proposais un amendement, il viserait à une nouvelle rédaction du bill.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander que l'un des membres du Comité propose l'amendement que j'ai lu, visant à modifier l'article 495A.

Le sénateur KINLEY: Si nous proposons cet amendement, il en découlera que nous approuvons la Convention.

Le PRÉSIDENT: Oui. Mais le sénateur Roebuck peut proposer un sous-amendement.

Le sénateur KINLEY: Le problème est plus complexe que ne le dit le sénateur Campbell. Je partage le point de vue qu'il a exposé; mais ce texte renferme des interdictions touchant certaines zones, interdictions qui, à mon sens, ne sont guère avantageuses pour le Canada. Le sénateur Reid a demandé de quelle protection bénéficie le Canada le long de nos littoraux du Pacifique et de l'Atlantique; dans le courant de la semaine, j'ai tracé sur la carte les limites de la zone de l'Atlantique; ce faisant j'ai constaté que les seuls pays réellement protégés sont les Îles Britanniques et les nations les entourant.

La convention n'a pas encore été signée ni par les États-Unis, ni par la France, ni par le Mexique ni, comme l'a fait observer le sénateur Smith, par le Panama. A mille milles de distance de la côte britannique, le Canada ne bénéficie que d'une protection s'étendant à 50 milles au large de son littoral. Nous pouvons il est vrai demander une extension de cette limite, et l'obtenir si elle ne porte préjudice à personne. La question est de savoir: 50 milles suffisent-ils à protéger le Canada? Les bancs de pêche de Terre-Neuve s'étendent à 300 milles au large de la côte de Terre-Neuve; ceux de la Nouvelle-Écosse s'allongent à au moins 100 milles au large du littoral de cette province et il est évident que les États-Unis auraient voix au chapitre quant à la côte du Maine. Je sais d'avance ce qu'on dira: on affirmera que le Gulf-Stream qui traverse l'Atlantique entraîne avec lui les hydrocarbures mais qu'au large de Terre-Neuve, il rencontre le courant du Labrador; là se produit une dérivation du courant et la marée va d'est en ouest. Je conçois donc que la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et même le littoral de l'Atlantique tout entier, même s'ils ne sont pas sérieusement menacés, sont privés de la protection prévue par les promoteurs du bill à l'étude. Les navires sont à 1,000 milles du littoral nord-européen quand ils déversent leurs hydrocarbures dans les eaux de la mer; il me semble que c'est près de nos côtes à nous que seront déversés les fonds de cale de ces bâtiments.

Le sénateur BRADLEY: Les hydrocarbures flottants nous arrivent des côtes d'Irlande.

Le sénateur KINLEY: J'estime qu'il nous faut être très circonspects et bien faire comprendre à ceux qui rédigent les termes de la Convention que cet accord doit servir les intérêts du Canada. Nous pouvons résoudre le problème de nos eaux intérieures, car le bill renferme les dispositions nécessaires; mais la con-